

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Chers Collègues,

En novembre dernier, le gouvernement indiquait en réponse à une question écrite de notre collègue Christophe Schaffter que le salaire minimum serait adapté si la tendance inflationniste venait à se poursuivre.

Depuis la dernière adaptation en 2022, l'augmentation de l'indice des prix à la consommation a été de 1.6% jusqu'à la fin 2023. Cela représente plus de 55 francs par mois pour une personne qui travaille 42 heures par semaine. C'est énorme pour des personnes pour qui chaque centime compte.

Notre question est simple : qu'attend le Gouvernement pour adapter le salaire minimum au renchérissement ? Je vous remercie pour la réponse.